



Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Dispositions relatives aux réunions de haut niveau et au débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session

**Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 24 septembre
au 1^{er} octobre 2018**

Note d'information à l'usage des délégations



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Procédures d'arrivée	3
III. Calendrier, liste des orateurs, déclarations et autres informations utiles	3
IV. Réunions convoquées par le Secrétaire général	10
V. Documentation et interprétation	11
VI. Accréditation et dispositions régissant l'accès au Siège des États Membres, des observateurs, des organisations intergouvernementales, des institutions spécialisées et des organisations apparentées	13
VII. Réception de bienvenue	15
VIII. Déjeuner officiel	15
IX. Séance d'information conjointe	15
X. Dispositions prises en matière de sécurité	15
XI. Dispositions relatives aux réunions bilatérales	18
XII. Cérémonie des traités de 2018	19
XIII. Dispositions d'accès et services pour les médias	19
XIV. Services médicaux	24
XV. Relations avec le pays hôte	25
XVI. Renseignements complémentaires et séances de questions-réponses	25
XVII. Développement durable	25
XVIII. Accessibilité des lieux aux personnes handicapées	26
XIX. Personnes à contacter concernant les dispositions relatives aux réunions de haut niveau	27
Annexe	
Formulaire de demande de carte d'identité ONU	29

I. Introduction

1. Le débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session se déroulera du mardi 25 septembre au lundi 1^{er} octobre 2018, conformément à la résolution [57/301](#) de l'Assemblée.
2. La réunion de haut niveau, qui s'intitulera « Sommet de la paix Nelson Mandela », aura lieu le lundi 24 septembre 2018, conformément à la résolution [72/243](#).
3. La réunion plénière de haut niveau convoquée par la présidence de l'Assemblée générale en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires se tiendra le mercredi 26 septembre 2018, comme le prévoit la résolution [72/251](#) de l'Assemblée.
4. La réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose convoquée par la présidence de l'Assemblée générale aura lieu le mercredi 26 septembre 2018, conformément à la résolution [72/268](#).
5. La réunion de haut niveau convoquée par la présidence de l'Assemblée générale afin de faire l'état des lieux de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles aura lieu le jeudi 27 septembre 2018, conformément à la résolution [72/274](#).

II. Procédures d'arrivée

6. Pour assurer l'arrivée ponctuelle et la sécurité de toutes les personnes concernées, il conviendra de respecter strictement les consignes ci-après :
 - a) Pour être autorisées à franchir les différents points de contrôle de sécurité et à pénétrer dans le complexe du Siège, toutes les personnes arrivant en cortège motorisé devront être munies d'une carte d'identité ONU avec photographie et en cours de validité ;
 - b) Les chefs d'État ou de gouvernement, les membres de leur entourage et des autres délégations, les observateurs ou membres individuels d'une délégation venant d'un lieu situé à proximité de l'ONU qui souhaitent se rendre à pied au Siège de l'Organisation sont encouragés à le faire, l'objectif étant de gagner du temps et d'éviter les retards ;
 - c) Exception faite des cortèges motorisés escortés par la police ou les services secrets, toute délégation arrivant à l'ONU en voiture devra être munie d'une vignette spéciale, laquelle peut être obtenue auprès de l'Administration du garage (bureau U-210 ; téléphone : 212 963 6212).

III. Calendrier, liste des orateurs, déclarations et autres informations utiles

Réunion de haut niveau : Sommet de la paix Nelson Mandela

7. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, qui s'intitulera « Sommet de la paix Nelson Mandela », aura lieu le lundi 24 septembre 2018, et se déroulera comme suit :

Lundi 24 septembre

9 h 30-10 h 30 Séance plénière d'ouverture (salle de l'Assemblée générale)

10 h 30-18 heures Séances plénières (salle de l'Assemblée générale)

8. Les modalités de la réunion de haut niveau sont énoncées dans la résolution [72/243](#). La présidence de l'Assemblée générale arrêtera, en consultation avec les États Membres, les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau.

9. La réunion de haut niveau sera consacrée au thème de la paix mondiale, en l'honneur du centenaire de la naissance de Nelson Mandela, et se tiendra dans la salle de l'Assemblée générale.

10. La séance plénière d'ouverture permettra d'entendre des déclarations de la Présidente de l'Assemblée générale, du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine ainsi que d'une personnalité éminente et d'un représentant de la société civile, ces deux derniers intervenants devant être sélectionnés par la présidence de l'Assemblée générale. Une déclaration politique brève et concise sera adoptée à la séance plénière d'ouverture.

11. Les séances plénières permettront d'entendre des déclarations des États Membres et de tous les observateurs auprès de l'Assemblée générale ; la liste des orateurs sera dressée conformément au Règlement intérieur et à la pratique établie de l'Assemblée. Tous les États Membres et États observateurs sont invités à se faire représenter à la réunion au plus haut niveau possible, idéalement au niveau des chefs d'État ou de gouvernement. Le temps imparti à ces déclarations sera de trois minutes pour les délégations parlant en leur nom propre et de cinq minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe d'États.

Participation d'autres parties prenantes

12. Les organisations intergouvernementales et entités analogues dotées du statut d'observateur auprès de l'Assemblée sont elles aussi invitées à se faire représenter au plus haut niveau possible. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et disposant de compétences dans le domaine sont invitées à s'inscrire auprès du Secrétariat pour assister à la réunion plénière de haut niveau.

13. La présidence de l'Assemblée générale établira, en tenant compte des principes de transparence et de représentation géographique équitable et en veillant comme il convient à assurer la participation effective des femmes, une liste d'autres représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires, du secteur privé, de communautés de la diaspora et d'organisations de migrants susceptibles d'assister et de participer aux travaux préparatoires. Cette liste sera soumise aux États Membres pour qu'ils l'examinent selon la procédure d'approbation tacite¹.

Débat général

14. Comme il est indiqué dans la section I ci-dessus, le débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session se déroulera du mardi

¹ La liste des noms proposés et des noms retenus sera présentée à l'Assemblée générale. Tout État Membre souhaitant s'opposer au choix d'un nom indiquera spontanément ses motifs au Bureau de la présidence de l'Assemblée, qui communiquera toute information reçue aux États Membres qui en feront la demande.

25 septembre au lundi 1^{er} octobre 2018. Les séances tenues dans le cadre du débat général auront lieu de 9 heures à 14 h 45 et de 15 à 21 heures dans la salle de l'Assemblée générale.

15. La liste provisoire des orateurs paraîtra en juillet 2018. Tout changement ou échange de tour de parole entre États Membres doit être communiqué par écrit au Service des affaires de l'Assemblée générale (adresse électronique : galindo@un.org, avec copie à gaspeakerslist@un.org).

16. L'intitulé « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables » a été retenu comme thème pour le débat général de la soixante-treizième session, en application de la résolution [58/126](#) de l'Assemblée générale (annexe).

17. Conformément à la pratique établie, les orateurs sont priés de se fixer volontairement un temps de parole de 15 minutes pour les déclarations qu'ils feront lors du débat général de la soixante-treizième session.

Réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose convoquée par la présidence de l'Assemblée générale

18. La réunion de haut niveau sur la lutte contre la tuberculose convoquée par la présidence de l'Assemblée générale, aura lieu le mercredi 26 septembre 2018, et se déroulera comme suit :

10 h 30-11 h 30	Séance d'ouverture (salle du Conseil de tutelle)
11 h 30-13 heures	Séance plénière (salle du Conseil de tutelle)
15 heures-17 h 30	
11 h 30-13 heures	Table ronde multipartite 1 (salle de conférence 4)
15 heures-16 h 30	Table ronde multipartite 2 (salle de conférence 4)
17 h 30-18 heures	Séance de clôture (salle du Conseil de tutelle)

19. Les modalités de la réunion de haut niveau sont énoncées dans la résolution [72/268](#).

20. La réunion de haut niveau aura pour thème : « Unis pour éliminer la tuberculose : à urgence mondiale, action mondiale ».

21. À la séance d'ouverture seront entendues les déclarations de la Présidente de l'Assemblée générale, du Secrétaire général, du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, du Président du Partenariat mondial Halte à la tuberculose, du Président de la première Conférence ministérielle mondiale de l'Organisation mondiale de la Santé intitulée « Mettre fin à la tuberculose à l'ère du développement durable : une réponse multisectorielle », d'une personnalité de haut niveau engagée dans la lutte contre la tuberculose et d'une personne touchée par cette maladie, ces deux derniers intervenants devant être sélectionnés par la Présidente de l'Assemblée générale, en consultation avec les États Membres et dans le respect de l'égalité des sexes.

22. La séance plénière permettra d'entendre des déclarations des États Membres et de tous les observateurs auprès de l'Assemblée générale. La liste des orateurs sera constituée conformément à la pratique établie de l'Assemblée générale et le temps imparti à ces déclarations sera de trois minutes pour les délégations parlant en leur

nom propre et de cinq minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe d'États.

23. La séance de clôture permettra d'entendre des comptes rendus succincts des tables rondes multipartites et des observations finales formulées par la Présidente de l'Assemblée générale et par une personne atteinte de la tuberculose.

24. Les participants à la réunion de haut niveau approuveront une déclaration politique concise et pragmatique, qui aura obtenu un consensus préalable au terme de négociations intergouvernementales et que la Présidente de l'Assemblée générale présentera à l'Assemblée, pour adoption.

25. Les États Membres sont encouragés à participer à la réunion de haut niveau, y compris aux tables rondes multipartites, à s'y faire représenter au plus haut niveau possible, idéalement au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, et à envisager d'intégrer dans leurs délégations nationales, dans le respect de l'égalité des sexes, des représentants (parlementaires, maires, gouverneurs) de villes et d'États où la prévalence de la tuberculose est élevée, des représentants de la société civile, y compris d'organisations non gouvernementales, de communautés autochtones, d'associations locales, d'organisations confessionnelles, du milieu universitaire, de fondations philanthropiques et du secteur privé, et des réseaux représentant les personnes touchées par la tuberculose.

26. Tous les observateurs auprès de l'Assemblée générale sont également invités à se faire représenter au plus haut niveau possible.

Tables rondes multipartites

27. Les deux tables rondes multipartites seront organisées en marge de la séance plénière et porteront sur les thèmes suivants :

Table ronde 1 : Accélérer la mise en œuvre d'une action globale, en donnant accès à des services abordables de prévention, de diagnostic, de traitement et de soins, en vue de mettre fin à l'épidémie de tuberculose, y compris de tuberculose polypharmacorésistante, en tenant compte des comorbidités et des problèmes de santé connexes qui, dans chaque pays, font obstacle à la mise en place d'une couverture sanitaire universelle, et en faisant fond sur les efforts déployés pour établir un cadre de responsabilisation guidant l'action multisectorielle, comme prévu dans la déclaration ministérielle de Moscou.

Table ronde 2 : Consacrer, à l'échelle nationale et internationale, des moyens financiers et des efforts de mise en œuvre suffisants et viables dans les domaines de la prestation de services, de l'innovation et de la recherche-développement visant à mettre au point de nouveaux procédés diagnostics, médicaments, vaccins et autres stratégies de prévention.

28. Chaque table ronde sera coprésidée par deux représentants, l'un d'un pays gravement touché par la tuberculose et l'autre d'un pays où la prévalence de la maladie est faible et où des programmes de maîtrise de la maladie ont été mis en œuvre avec succès, qui seront sélectionnés par la Présidente de l'Assemblée générale, en consultation avec les groupes régionaux, parmi les chefs d'État ou de gouvernement participant à la réunion de haut niveau.

29. La Présidente de l'Assemblée générale pourra inviter à s'exprimer pendant les tables rondes des parlementaires, des représentants des autorités locales, des dirigeants ou hauts responsables d'organismes compétents des Nations Unies et des représentants de la société civile, du secteur privé, du milieu universitaire, d'associations médicales, de communautés autochtones et d'organisations locales, en

assurant une représentation équitable du point de vue de l'égalité des sexes, des niveaux de développement et de la répartition géographique.

Participation d'autres parties prenantes

30. Les organismes des Nations Unies, y compris les fonds, programmes et institutions spécialisées, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que les commissions régionales, les envoyés du Secrétaire général concernés, le Partenariat mondial Halte à la tuberculose administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) hébergée par l'Organisation mondiale de la Santé, et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme sont invités à se faire représenter à la réunion, selon qu'il conviendra, et sont engagés instamment à réfléchir à ce qu'ils pourraient faire pour concourir aux préparatifs de la réunion et à la réunion elle-même, notamment pour ce qui est de faire part de leurs bonnes pratiques, de leurs difficultés et des enseignements qu'ils ont tirés de la mise en œuvre d'actions contre la tuberculose.

31. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et disposant de compétences dans le domaine sont invitées à s'inscrire auprès du Secrétariat pour assister à la réunion.

32. Les membres de la société civile, en particulier ceux qui représentent des communautés et des populations vulnérables fortement touchées par la tuberculose, sont invités à jouer un rôle essentiel en sensibilisant aux problèmes rencontrés par les populations les plus pauvres et les plus marginalisées du monde.

33. La présidence de l'Assemblée générale est priée d'établir, en tenant compte des principes de transparence et de représentation géographique équitable et en veillant comme il convient à assurer la participation effective des femmes, une liste d'autres représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé compétents dans le domaine de la tuberculose qui pourraient assister à la réunion de haut niveau et participer à la concertation de la société civile et aux tables rondes multipartites. Cette liste sera soumise aux États Membres pour qu'ils l'examinent selon la procédure d'approbation tacite².

Réunion plénière de haut niveau convoquée par la présidence de l'Assemblée générale en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires

34. La réunion plénière de haut niveau convoquée par la présidence de l'Assemblée générale en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires se tiendra le mercredi 26 septembre 2018 dans la salle du Conseil économique et social.

35. Un complément d'information sur la réunion plénière de haut niveau sera communiqué par la présidence de l'Assemblée générale.

² La liste des noms proposés et des noms retenus sera présentée à l'Assemblée générale. Tout État Membre souhaitant s'opposer au choix d'un nom indiquera spontanément ses motifs au Bureau de la présidence de l'Assemblée, qui communiquera toute information reçue aux États Membres qui en feront la demande.

Réunion de haut niveau convoquée par la présidence de l'Assemblée générale en vue de faire l'état des lieux de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles

36. La réunion de haut niveau convoquée par la présidence de l'Assemblée générale afin de faire l'état des lieux de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles aura lieu le jeudi 27 septembre, et se déroulera comme suit :

10 heures-11 heures	Séance d'ouverture (salle du Conseil de tutelle)
11 heures-13 heures	Séance plénière (salle du Conseil de tutelle)
15 heures-17 h 30	
11 heures-13 heures	Table ronde multipartite 1 (salle de conférence 4)
15 heures-17 heures	Table ronde multipartite 2 (salle de conférence 4)
17 h 30-18 h 00	Séance de clôture (salle du Conseil de tutelle)

37. Les modalités de la réunion de haut niveau sont énoncées dans la résolution . Le Président de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale arrêtera, en concertation avec les États Membres, les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau.

38. La réunion de haut niveau aura pour thème principal « Développer les solutions multipartites et multisectorielles de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

39. La séance d'ouverture permettra d'entendre les déclarations de la Présidente de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, du Secrétaire général, du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, d'un membre de la Commission indépendante de haut niveau sur les maladies non transmissibles de l'Organisation mondiale de la Santé et d'une personnalité engagée dans la lutte contre les maladies non transmissibles, sélectionnée par la présidence de l'Assemblée, en consultation avec les États Membres et dans le respect de l'égalité des sexes.

40. La séance plénière permettra d'entendre des déclarations des États Membres et de tous les observateurs auprès de l'Assemblée générale. La liste des orateurs sera constituée conformément à la pratique établie de l'Assemblée générale et le temps imparti à ces déclarations sera de trois minutes pour les délégations parlant en leur nom propre et de cinq minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe d'États.

41. La séance de clôture permettra d'entendre des comptes rendus succincts des tables rondes multipartites et des observations finales formulées par la Présidente de l'Assemblée générale.

42. Les participants à la réunion de haut niveau approuveront un document final concis et pragmatique, qui tiendra compte des possibilités et des difficultés constatées à l'occasion de la mise en œuvre des précédents engagements, qui fera l'objet d'un consensus préalable obtenu au terme de négociations intergouvernementales, et que la Présidente de l'Assemblée générale présentera à l'Assemblée, pour adoption.

43. Les États Membres sont encouragés à participer à la réunion de haut niveau, y compris aux tables rondes multipartites, à s'y faire représenter au plus haut niveau possible, idéalement au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, et à envisager d'intégrer dans leurs délégations nationales, dans le respect de l'égalité des sexes, des

parlementaires, maires ou gouverneurs et des représentants de la société civile, y compris d'organisations non gouvernementales, de communautés autochtones, d'associations locales, d'organisations confessionnelles, du milieu universitaire, de fondations philanthropiques et du secteur privé.

44. Tous les observateurs auprès de l'Assemblée générale sont également invités à se faire représenter au plus haut niveau possible.

Tables rondes multipartites

45. Les deux tables rondes se tiendront consécutivement, en marge de la séance plénière, et porteront sur les deux thèmes suivants :

Table ronde 1 : Renforcer les systèmes de santé et le financement de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles pour permettre à chaque pays d'instaurer une couverture sanitaire universelle, notamment en mutualisant les pratiques de référence éprouvées, les connaissances scientifiques et les enseignements tirés de l'expérience.

Table ronde 2 : Perspectives et difficultés liées à la mobilisation des gouvernements, de la société civile et du secteur privé aux niveaux mondial, régional et national en faveur de l'établissements de partenariats multisectoriels au service de la prévention et de la maîtrise des maladies non transmissibles ainsi que de la promotion de modes de vie sains.

46. Chaque table ronde sera coprésidée par deux représentants, qui seront sélectionnés par la Présidente de l'Assemblée générale, en consultation avec les groupes régionaux, parmi les chefs d'État ou de gouvernement participant à la réunion de haut niveau.

47. La Présidente de l'Assemblée générale pourra inviter à s'exprimer, pendant les tables rondes des parlementaires, des représentants des autorités locales, des dirigeants ou hauts responsables d'organismes compétents des Nations Unies et des représentants de la société civile, du secteur privé, de fondations philanthropiques, du milieu universitaire, d'associations médicales, de communautés autochtones et d'organisations locales, en assurant une représentation équitable du point de vue de l'égalité des sexes, des niveaux de développement et de la répartition géographique.

Participation d'autres parties prenantes

48. Les organismes des Nations Unies, y compris les fonds, programmes et institutions spécialisées, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que les commissions régionales, les envoyés du Secrétaire général concernés et l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, sont invités à se faire représenter à la réunion, selon qu'il conviendra, et à réfléchir à ce qu'ils pourraient faire pour contribuer aux préparatifs de la réunion et à la réunion elle-même, notamment en ce qui concerne l'échange de données et de bonnes pratiques auquel ils ont procédé, les difficultés qu'ils ont rencontrées et les enseignements qu'ils ont tirés des mesures prises au sujet des maladies non transmissibles. L'Union interparlementaire est invitée à apporter son concours à la réunion plénière de haut niveau.

49. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et disposant de compétences dans le domaine sont également invitées à s'inscrire auprès du Secrétariat pour assister à la réunion.

50. La présidence de l'Assemblée générale est priée d'établir, en tenant compte des principes de transparence et de représentation géographique équitable et en veillant comme il convient à assurer la participation effective des femmes, une liste d'autres

représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé qui pourraient assister à la réunion de haut niveau et participer à la concertation et aux tables rondes multipartites. Cette liste serait soumise aux États Membres pour qu'ils l'examinent selon la procédure d'approbation tacite³.

IV. Réunions convoquées par le Secrétaire général

Réunion de haut niveau sur le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030

51. Le Secrétaire général convoquera une réunion de haut niveau sur le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui se tiendra le lundi 24 septembre 2018, de 15 heures à 18 heures, dans la salle du Conseil économique et social.

52. La réunion sera l'occasion d'imprimer, à un niveau élevé, un élan politique au financement des objectifs de développement durable et d'inciter tous les partenaires de développement à se mobiliser.

53. Le Secrétaire général ouvrira la réunion et prononcera une déclaration liminaire, qui sera suivie d'un discours de la Directrice générale du Fonds monétaire international, d'un débat liminaire de chefs d'État et de gouvernement puis de deux tables rondes orchestrées par des représentants de haut niveau, des investisseurs de premier rang, des innovateurs dans le domaine de la technofinance et des philanthropes, entre autres orateurs invités.

54. La réunion aura pour but de : a) lancer la stratégie du Secrétaire général pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) faire le bilan des efforts entrepris par différentes parties prenantes pour concrétiser le Programme d'action d'Addis-Abeba; c) donner un grand retentissement aux actions et initiatives des gouvernements nationaux, des entreprises et de la communauté internationale qui ont de fortes chances d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

55. Les modalités d'accès pour la réunion de haut niveau qui se tiendra dans la salle du Conseil économique et social seront les mêmes que pour le débat général.

56. Un complément d'information sur la réunion de haut niveau sera communiqué par le Secrétariat.

Réunion de haut niveau sur l'action en faveur du maintien de la paix

57. Le Secrétaire général convoquera une réunion de haut niveau sur l'action en faveur du maintien de la paix, qui se tiendra le mardi 25 septembre 2018, de 15 heures à 19 heures dans la salle du Conseil de tutelle.

58. L'initiative a pour but de permettre d'établir une concordance de vues sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans l'action entreprise en faveur du maintien de la paix et de renouveler les engagements pris, à titre individuel ou

³ La liste des noms proposés et des noms retenus sera présentée à l'Assemblée générale. Tout État Membre souhaitant s'opposer au choix d'un nom indiquera spontanément ses motifs au Bureau de la présidence de l'Assemblée, qui communiquera toute information reçue aux États Membres qui en feront la demande.

collectif, pour renforcer les opérations dans ce domaine. Elle sera l'occasion de réunir la communauté internationale autour de ces objectifs.

59. Le Secrétaire général ouvrira la réunion et prononcera une déclaration liminaire, qui sera suivie des discours d'un certain nombre d'orateurs invités représentant les grandes parties prenantes dans le domaine du maintien de la paix.

60. Un complément d'information sur la réunion de haut niveau sera communiqué par le Secrétariat.

V. Documentation et interprétation

61. À la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, un tirage papier des documents sera disponible au guichet de distribution des documents situé à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale. Pour les réunions qui se tiennent dans des salles de conférence, un tirage papier des documents sera disponible au bureau des préposés au service des séances. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fournira également des services à la demande (impression de documents, aide à l'accès aux services en ligne, etc.) au pôle Documents (bâtiment des conférences, salon nord, bureau CB-0264) et au guichet Documents (bâtiment du Secrétariat, bureau S-1B-032).

62. Chaque jour, un nombre déterminé à l'avance d'exemplaires du Journal des Nations Unies et de certains autres documents publiés au Siège pourra être retiré au guichet situé dans le bâtiment de la Bibliothèque (bureau L-1B-100). Les délégations qui souhaitent modifier le nombre de documents à retirer doivent le faire par écrit, au moins deux jours ouvrables à l'avance, en envoyant un courrier électronique au chef de la Section de l'appui aux réunions (chiefmss-dgacm@un.org).

63. Le *Journal des Nations Unies*, dans lequel figurent des informations sur le programme des réunions de la journée et sur celui des réunions à venir ainsi que les résumés des séances officielles tenues la veille, est désormais disponible au format numérique multilingue, compatible avec les appareils mobiles tels que les smartphones et tablettes, à l'adresse suivante : <https://journal.un.org>. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale, tous les contenus liés aux séances officielles, y compris les aperçus, sont disponibles tout au long de l'année dans les six langues officielles, en application de l'article 55 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Outre le programme des séances se tenant au Siège, la version numérique fournit également un large éventail de renseignements utiles, y compris la liste des présidents des groupes régionaux pour chaque mois, les signatures et les ratifications des Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, la liste quotidienne des documents établis au Siège et les manifestations parallèles organisées par les Missions permanentes et Missions permanentes d'observation. Toute demande de renseignements concernant le Journal doit être adressée au Groupe du Journal (bâtiment du Secrétariat, 12^e étage, courriel journal@un.org, téléphone : 212 963 3888/212 963 0493).

64. Ces documents ainsi que d'autres sont accessibles en ligne via le Système de diffusion électronique des documents (<https://documents.un.org>) et le portail PaperSmart (<https://papersmart.unmeetings.org>). Aucun mot de passe n'est nécessaire pour avoir accès au portail. Le Département propose aussi un service d'abonnement électronique (<http://www.undocs.org/fr>). Les membres des délégations peuvent s'abonner pour consulter chaque jour, directement sur leur ordinateur ou leur appareil mobile, la dernière édition du Journal ainsi que les documents publiés au Siège.

65. Les délégations sont invitées à envoyer la version électronique (de préférence au format PDF) de leur déclaration, par courriel, à l'adresse papersmart@un.org. Les

délégations souhaitant que le texte de leur déclaration soit diffusé par voie électronique sur le portail PaperSmart doivent soit l'envoyer au moins deux heures avant qu'elle ne soit prononcée, soit en remettre un exemplaire papier (pas d'agrafe) au guichet de distribution des documents situé à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale ou au bureau des préposés au service des séances dans les autres salles de réunion. Le texte sera ensuite numérisé pour être mis en ligne. Il convient d'indiquer, en objet du courrier électronique et dans l'entête de la déclaration, la séance concernée, le point de l'ordre du jour correspondant et le nom de l'orateur. La déclaration ne sera pas mise en ligne avant d'avoir été prononcée. Seules les déclarations effectivement prononcées seront mises en ligne.

66. Afin de faciliter les services d'interprétation et de rédaction des procès-verbaux de séance, le texte de la déclaration qui sera prononcée devra être remis en 20 exemplaires au moins, entre 8 heures et 9 heures, dans la zone de réception des documents située au fond de la salle de l'Assemblée générale, par un représentant de la délégation intéressée muni d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Pour y arriver, il faudra emprunter l'entrée de la 46^e Rue, passer par le contrôle de sécurité, prendre les ascenseurs situés du côté ouest du hall du bâtiment de l'Assemblée générale et monter au 2^e étage, où un représentant du Secrétariat réceptionnera le texte à un guichet prévu à cet effet. Seul devra être remis le texte des déclarations qui seront faites le jour même.

67. Les déclarations prononcées dans l'une des six langues officielles de l'Assemblée générale sont interprétées dans les autres langues officielles. Les orateurs sont priés de prononcer leur déclaration à une cadence qui en permette l'interprétation. Même s'ils disposent de plus en plus souvent d'un temps de parole limité, les intervenants sont priés de s'exprimer, dans la mesure du possible, à une cadence normale pour que les interprètes puissent rendre les déclarations de manière fidèle et complète. Si les orateurs accélèrent le débit, la qualité de l'interprétation risque d'en souffrir. La cadence normale se situe entre 100 et 120 mots à la minute (entre 200 et 240 caractères en chinois); il est suggéré de maintenir cette cadence.

68. Tout orateur peut prendre la parole dans une langue autre que les langues officielles. Sa délégation doit alors, en application de l'article 53 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, fournir soit les services d'un interprète qui assurera l'interprétation de la langue non officielle vers l'une des langues officielles, soit le texte écrit de la traduction du discours dans l'une des langues officielles, qui sera lu par un interprète de l'ONU. L'interprétation dans les autres langues officielles est assurée par les interprètes de l'ONU sur la base de l'interprétation ou de la traduction ayant été fournie au Secrétariat et considérée comme le texte officiel de la déclaration. Lorsqu'il s'agit d'un texte écrit, la délégation intéressée doit mettre à disposition une personne qui connaît à la fois la langue originale de la déclaration et la langue officielle dans laquelle celle-ci a été traduite, afin de guider l'interprète dans la lecture de la traduction et d'assurer la synchronisation entre l'orateur et l'interprète.

69. Les dispositions précises concernant l'interprétation à partir de langues non officielles, et notamment l'accès d'interprètes ne travaillant pas pour l'ONU aux cabines d'interprétation de la salle de l'Assemblée générale, doivent être convenues à l'avance avec la Section de la gestion des réunions (téléphone : 212 963 7351 ; adresse électronique : emeetsm@un.org). Un membre de la délégation devra accompagner, 30 minutes avant que la déclaration ne soit prononcée, l'interprète ou la personne chargée de guider l'interprète au bureau des préposés au service des séances situé devant la salle de l'Assemblée générale.

VI. Accréditation et dispositions régissant l'accès au Siège des États Membres, des observateurs, des organisations intergouvernementales, des institutions spécialisées et des organisations apparentées

Accréditation

70. Le Service du protocole et de la liaison procède à l'accréditation des délégations officielles et des membres de l'entourage des chefs d'État ou de gouvernement, des vice-présidents et des princes ou princesses héritiers. Les missions et les bureaux sont tenus de soumettre leurs demandes d'accréditation au moyen du système d'accréditation en ligne « e-Accreditation » accessible à partir du portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>). Des explications actualisées sur le système d'accréditation en ligne (« Guidelines on eAccreditation ») et une foire aux questions sont disponibles sur le site Web du Service du protocole et de la liaison (<http://protocol.un.org>). Il convient de noter que toutes les demandes d'accréditation, y compris les demandes de cartes d'accès « dignitaires », doivent être présentées au moyen du système d'accréditation en ligne. La date limite pour la présentation des demandes d'accréditation est fixée au vendredi 14 septembre 2018.

71. Il sera délivré aux chefs d'État, chefs de gouvernement, vice-présidents, princes héritiers, princesses héritières et à leur conjoint une carte d'accès « dignitaires » sans photo, et aux vice-premiers ministres et ministres et à leur conjoint une carte d'accès « dignitaires » avec photo.

72. Les horaires pendant lesquels le groupe chargé des accréditations (téléphone : 212 963 7181) au Service du protocole et de la liaison sera ouvert durant les réunions de haut niveau et le débat général et dans les jours qui précèdent seront affichés sur le site Web du Service du protocole et de la liaison ainsi qu'à l'entrée du Bureau du protocole, le 7 septembre 2018 au plus tard.

Accès aux salles de réunion et aux zones d'accès réservé

73. Pendant les réunions de haut niveau et le débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, du 24 septembre au 1^{er} octobre, il faudra être muni d'une carte d'accès normale ainsi que d'une seconde carte – de couleur – pour avoir accès à la salle de l'Assemblée générale et aux zones d'accès réservé. Les cartes d'accès sont transférables uniquement entre membres d'une même délégation. À cette fin, le Service du protocole et de la liaison prendra les mesures suivantes :

Accès à la salle de l'Assemblée générale pour la réunion de haut niveau intitulée « Sommet de la paix Nelson Mandela » le 24 septembre et pour le débat général se tenant du 25 septembre au 1^{er} octobre 2018, ainsi qu'au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences

a) Chaque mission permanente recevra six cartes de la même couleur donnant accès à la salle de l'Assemblée générale et quatre cartes d'une couleur différente donnant accès au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences ;

b) Chaque organisation intergouvernementale recevra deux cartes de couleur et chaque institution spécialisée une carte de couleur donnant accès à la salle de l'Assemblée générale; en outre, chaque organisation intergouvernementale et institution spécialisée recevra deux cartes d'une couleur différente donnant accès au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences ;

c) Les cartes donnant accès à la salle de l'Assemblée générale et au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences seront valables pour toute la durée des réunions de haut niveau et du débat général, à savoir du 24 septembre au 1^{er} octobre 2018.

Accès aux autres salles de conférence

d) Des cartes d'accès seront délivrées, s'il y a lieu, aux représentants des États Membres, des observateurs, des organisations intergouvernementales et des institutions spécialisées qui participent aux réunions de haut niveau et aux tables rondes organisées dans ce cadre afin qu'ils puissent avoir accès aux diverses salles de conférence au cours de la semaine de réunions de haut niveau, du 24 septembre au 1^{er} octobre 2018.

74. Le Service du protocole et de la liaison distribuera des cartes de couleur donnant accès aux salles où se tiendront les réunions de haut niveau et le débat général le jeudi 14 septembre 2017, de 10 heures à 17 heures dans la salle de conférence B. Durant la semaine de réunions de haut niveau, les cartes d'accès pourront être retirées au bureau du Service du protocole et de la liaison (S-0200) pendant les heures d'ouverture.

75. Des sièges pourront être réservés dans la section « dignitaires » pour les conjoints des chefs d'État ou de gouvernement, des vice-présidents et des princes ou princesses héritiers participant au débat général, à condition que le Chef du protocole ait été informé à l'avance de leur présence. La priorité sera donnée aux conjoints des chefs d'État. En outre, en fonction de la disponibilité, un petit nombre de sièges seront réservés au balcon du 4^e étage et dans la section « dignitaires » A (15 sièges maximum) de la salle de l'Assemblée générale pour les invités des délégations, afin qu'ils assistent à la séance plénière du débat général pendant laquelle le chef de délégation prononcera son allocution. L'accès aux zones susmentionnées sera réservé aux personnes munies d'un billet spécial émis par le Service du protocole et de la liaison.

76. Pour réserver des sièges pour les conjoints dans la section « dignitaires » et dans les sections de la salle de l'Assemblée générale réservées aux invités des délégations, les missions permanentes doivent présenter une demande au Chef du protocole (bureau S-0200, télécopie : 212 963 1921, adresse électronique : unprotocol@un.org) au moins une semaine avant l'allocution ; il convient, pour ce faire, de remplir le formulaire SG.40 (disponible à l'adresse <https://protocol.un.org/dgacm/pls/site.nsf/home.xsp>, sous l'onglet « Procédures d'enregistrement », puis « Formulaires »), en précisant les noms et titres de tous les participants – 15 au maximum –, y compris, le cas échéant, le conjoint du dignitaire qui interviendra à l'Assemblée. Les billets spéciaux pourront être retirés un jour avant que le chef de délégation ne prononce son allocution. Les personnes munies d'un billet spécial mais n'ayant pas de carte d'identité ONU devront être accompagnées par un représentant de la mission en possession d'une carte d'identité ONU en cours de validité et accéder au Siège par l'entrée de la 46^e Rue.

77. Tous les documents, formulaires et informations concernant la soixante-treizième session de l'Assemblée générale publiés par le Service du protocole et de la liaison peuvent être consultés sur le site Web du protocole (<http://protocol.un.org>).

VII. Réception de bienvenue

78. Une réception de bienvenue se tiendra le mardi 25 septembre 2018, de 8 heures à 8 h 50, dans le salon indonésien (2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale), en l'honneur des chefs d'État, chefs de gouvernement, vice-présidents, princes héritiers et princesses héritières participant à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale.

VIII. Déjeuner officiel

79. Un déjeuner officiel sera offert par le Secrétaire général en l'honneur des chefs d'État, chefs de gouvernement, vice-présidents, princes héritiers et princesses héritières participant à la soixante-treizième session de l'Assemblée. Les chefs de délégation à un niveau autre que celui de chef d'État ou de gouvernement seront également invités. Le déjeuner débutera à 13 h 15 le mardi 25 septembre 2018, dans le salon des délégués nord du bâtiment des conférences.

IX. Séance d'information conjointe

80. Les missions permanentes et les missions d'observation sont vivement encouragées à prendre part à la séance d'information organisée conjointement par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département de l'information, qui se tiendra le mercredi 12 septembre 2018, à 15 heures, dans la salle de conférence 2.

X. Dispositions prises en matière de sécurité

Considérations générales

81. L'enceinte du Siège sera fermée au public du vendredi 21 septembre à 17 h 30 jusqu'au mercredi 3 octobre 2018 en fin de journée. Les visites guidées seront suspendues durant cette période.

82. Pendant les réunions de haut niveau, l'accès à l'enceinte de l'ONU sera réservé exclusivement aux membres des délégations et à leurs collaborateurs; aux fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et des fonds, programmes et organismes des Nations Unies; aux représentants des médias accrédités, et aux prestataires de services agréés munis d'une carte d'identité ONU.

83. Les représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales invités à assister aux réunions de haut niveau ou à d'autres manifestations devront être en possession en tout temps d'une pièce d'identité délivrée par les pouvoirs publics et d'un billet spécial (mentionnant la réunion à laquelle ils assistent ainsi que la date et l'heure prévues de la réunion). C'est au bureau des Nations Unies ou à la mission permanente parrainant la manifestation en question qu'incombe la responsabilité d'obtenir les billets spéciaux. Les invités qui ne sont pas fonctionnaires de l'ONU devront être accompagnés par un fonctionnaire du bureau ou un membre de la délégation parrainant la manifestation, depuis l'entrée dans le complexe (sur la 2^e Avenue au niveau de la 46^e Rue) jusqu'au lieu de la réunion ou de la manifestation.

84. Pour toutes les délégations gouvernementales (États Membres ou observateurs), les cartes d'identité ONU seront délivrées au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité (au 320 East 45th Street). En ce qui concerne les demandes de cartes d'identité ONU pour les agents nationaux de sécurité accompagnant des chefs d'État

ou de gouvernement, prière de prendre contact avec le capitaine Paul Jankowsky, du Groupe des services spéciaux, au 212 963 7531. Un exemplaire du formulaire de demande de carte d'identité ONU pour les agents de sécurité est annexé au présent document.

85. Toute personne n'appartenant pas aux catégories susmentionnées ou ne possédant pas de carte d'identité ONU en cours de validité ni de billet spécial se verra refuser l'accès au Siège. Pour éviter tout contretemps, les gouvernements sont priés de faire dûment accréditer les membres de leur délégation.

86. Pour toute question, prière de s'adresser au Chef du Service de la sûreté et de la sécurité au Siège, Michael Browne, par l'intermédiaire du capitaine Malinda McCormack, du Groupe de l'organisation de la sécurité pour les événements (téléphone : 212 963 7028), ou de l'inspecteur Matthew Sullivan (3-4601) ou de l'inspecteur Paula Goncalves (3-3694).

Accès à l'enceinte du Siège de l'ONU

87. Les horaires d'ouverture des entrées pour piétons seront les suivants :

42 ^e Rue et 1 ^{re} Avenue	24 heures sur 24
46 ^e Rue et 1 ^{re} Avenue	De 7 heures à la fermeture des bureaux
47 ^e Rue et 1 ^{re} Avenue	De 6 heures à la fermeture des bureaux (entrée à utiliser par les représentants des médias)

88. Tous les paquets introduits dans les locaux, y compris ceux apportés par les fonctionnaires et les membres de délégations, seront soumis à un contrôle de sécurité.

89. Les représentants des médias et les prestataires de services agréés qui souhaitent avoir accès aux locaux de l'ONU en dehors des heures de bureau doivent prendre les dispositions nécessaires en appelant au préalable le Centre des opérations de sécurité au poste 3-6666.

Entrée des délégués

90. Les piétons ne pourront pas passer par le portail de l'entrée des délégués, situé sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 45^e Rue, car il sera réservé aux cortèges motorisés. C'est donc l'entrée située sur la 1^{re} Avenue au sud de la 46^e Rue qui sera réservée aux hauts dignitaires, aux délégations munies d'une carte d'accès délivrée par le Service du protocole et de la liaison, aux représentants permanents auprès de l'ONU, aux chefs de délégation et aux hauts fonctionnaires des Nations Unies munis d'une carte d'accès de couleur or, qui l'emprunteront pour accéder à l'entrée des délégués.

Groupe des cartes d'accès et d'identité

91. En prévision de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, le bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité, qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (au 320 East 45th Street), sera ouvert aux fonctionnaires et aux membres des délégations.

92. Il ne sera délivré aucune carte d'accès annuelle ou temporaire aux représentants d'organisations non gouvernementales entre le 10 septembre 2018 et la fin du débat général. Les organisations non gouvernementales invitées à assister à des réunions ou manifestations qui se tiendront pendant la durée des réunions de haut niveau devront obtenir un billet spécial auprès du bureau ou de l'État Membre parrainant la réunion.

93. Les dates et heures d'ouverture du bureau sont les suivantes :

Samedi 15 et dimanche 16 septembre	9 heures-17 heures
Du lundi 17 au jeudi 20 septembre	8 h 30-16 heures
Vendredi 21 septembre	8 h 30-18 heures
Samedi 22 et dimanche 23 septembre	10 heures-18 heures
Du lundi 24 au vendredi 28 septembre	8 heures-18 heures
Samedi 29 et dimanche 30 septembre	Fermé
Lundi 1 ^{er} octobre	8 h 30-16 heures

Zones d'accès réservé

94. Conformément aux procédures en vigueur, le 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale est réservé aux membres des délégations et aux fonctionnaires appelés à s'y rendre pour des raisons de service. Dans tous les cas, les intéressés devront être munis d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Les membres des délégations sont priés de ne pas se réunir au 2^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale, compte tenu du peu de place qu'il y a, et d'utiliser plutôt le 2^e étage du bâtiment des conférences à cette fin.

95. Les membres des organisations non gouvernementales ne sont pas autorisés à pénétrer dans les zones d'accès réservé; ils ne pourront assister aux réunions se tenant au Siège que sur présentation d'un billet spécial valide, délivré pour la ou les séances du jour.

Cortèges motorisés escortés

96. Les cortèges motorisés escortés pénétreront dans l'enceinte du Siège par l'entrée située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 43^e Rue et déposeront leurs passagers sous l'auvent qui est devant l'entrée des délégués. Ils quitteront le Siège par la sortie située sur la 1^{re} Avenue au niveau de la 45^e Rue. Leurs déplacements dans l'enceinte de l'ONU seront réglementés par le Service de la sûreté et de la sécurité, qui les coordonnera en concertation avec le pays hôte.

Véhicules non escortés

97. Les véhicules non escortés pourront déposer leurs passagers au passage pour piétons situé à l'intersection de la 46^e Rue et de la 1^{re} Avenue, après avoir présenté une carte d'identité ONU en cours de validité et la vignette UNGA73 délivrée par l'Administration du garage au poste de contrôle des véhicules situé à l'angle de la 46^e Rue et de la 2^e Avenue.

Circulation sur le rond-point du Secrétariat et entrée située au niveau de la 43^e Rue

98. Comme il y a très peu de place pour manœuvrer sur le rond-point du Secrétariat et dans l'allée menant à l'entrée des délégués, des contrôles stricts seront mis en place dans ces zones pour assurer la sécurité, éviter les encombrements et faciliter l'arrivée dans les temps des cortèges qui déposent des membres de délégations et d'autres responsables de haut niveau.

99. L'accès à l'enceinte par l'entrée de la 1^{re} Avenue au niveau de la 43^e Rue sera donc strictement réservé aux cortèges motorisés escortés par les forces de l'ordre du pays hôte.

100. La circulation normale autour du rond-point reprendra le mercredi 3 octobre 2018 ; les véhicules autorisés pourront de nouveau quitter le rond-point du Secrétariat par la sortie située au niveau de la 45^e Rue les jours de semaine, de 9 heures à 19 heures.

Stationnement

101. Pendant la durée des réunions de haut niveau et du débat général, les véhicules pourront emprunter l'entrée de la 48^e Rue pour accéder au garage et la sortie de la 42^e Rue, qui seront opérationnelles 24 heures sur 24. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas de la procédure normale d'accès au garage. La voie d'accès au 3^e sous-sol et les voies de circulation à l'intérieur du garage devront être dégagées en permanence. Il sera interdit d'y stationner, sous peine d'enlèvement du véhicule.

102. Tout véhicule pénétrant dans l'enceinte du Siège sera fouillé. Afin d'accélérer les contrôles de sécurité, il est donc conseillé de transporter le moins de choses possible dans les véhicules.

103. Les vélos et autres moyens de transport non motorisés ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte du Siège.

XI. Dispositions relatives aux réunions bilatérales

Installations

104. Un petit nombre de salles temporaires, ayant une capacité maximale de huit personnes et se trouvant dans le bâtiment de l'Assemblée générale, pourront être utilisées pour les réunions bilatérales.

Réservations

105. Un système de réservation par eMeets (<http://icms.un.org>) sera mis en service le 11 septembre 2018 afin d'assurer une utilisation équitable et efficace des installations. Les délégations sont priées de faire leurs réservations par voie électronique via le système eMeets (<http://icms.un.org>), en se connectant avec le nom d'utilisateur et le mot de passe de leur mission permanente et en cliquant sur l'onglet « Bilateral ». La date et l'heure de la réunion bilatérale ainsi que le nom de l'autre délégation participant à la réunion doivent être précisés dans la demande. Les réservations seront acceptées pour des périodes de 20 minutes commençant aux heures et aux demi-heures. Afin d'éviter les doubles réservations, seule la délégation qui propose la ou les réunions bilatérales réservera une salle.

106. L'information concernant l'attribution des salles sera communiquée la veille de la réunion. Tout sera fait, compte tenu du programme, pour que les délégations ayant plusieurs réunions à la suite l'une de l'autre puissent les tenir dans la même salle. Les demandes de dernière minute seront acceptées jusqu'à 18 heures la veille de la réunion et tout sera fait pour mettre une salle à disposition, compte tenu de la disponibilité. Les délégations qui souhaitent obtenir un complément d'information concernant les réunions bilatérales sont priées d'adresser leurs questions ou demandes à bilats-msu@un.org.

XII. Cérémonie des traités de 2018

107. Dans une lettre datée du 31 mai 2018, adressée aux chefs d'État et de gouvernement, le Secrétaire général a invité les États à envisager de signer et de ratifier les traités multilatéraux dont il est dépositaire ou à y adhérer à l'occasion du débat général de l'Assemblée générale, à sa soixante-treizième session.

108. La cérémonie des traités aura lieu du 25 au 28 septembre 2018 dans la zone réservée à la signature des traités, située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Assemblée générale. Les rendez-vous pour les formalités de signature, de ratification ou d'adhésion doivent être pris bien à l'avance, auprès de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques (téléphone : 212 963 5047). Les États comptant ratifier une convention ou un traité ou y adhérer présenteront, de préférence avant le 4 septembre 2018, des exemplaires de leurs instruments à la Section des traités, pour qu'elle les passe en revue. Il convient de signaler que les chefs d'État ou de gouvernement et les ministres des affaires étrangères n'ont pas à produire les pleins pouvoirs pour signer. Les instruments et les pleins pouvoirs peuvent être envoyés à la Section des traités, par télécopie (212 963 3693).

109. Des informations relatives à la cérémonie des traités, notamment la lettre d'invitation adressée aux chefs d'État et de gouvernement par le Secrétaire général, la liste des traités multilatéraux qui seront mis à l'honneur à cette occasion, la liste de tous les traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général et les renseignements d'ordre procédural communiqués aux représentants permanents à New York par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique, peuvent être consultées sur la page « Collection des traités » du site Web de l'Organisation (https://treaties.un.org/Pages/Home.aspx?clang=_fr).

110. Outre le chef d'État ou de gouvernement et le ministre des affaires étrangères, deux personnes par délégation seront autorisées à participer à la cérémonie. Il incombe à chaque délégation d'accompagner le représentant qui doit procéder aux formalités de signature, de ratification ou d'adhésion, au lieu indiqué, 5 à 10 minutes avant l'heure prévue. Un fonctionnaire du protocole accueillera les dignitaires (chefs d'État ou de gouvernement, vice-présidents, princes ou princesses héritiers) en bas de l'escalier mécanique qui se trouve dans le hall central et les accompagnera à la cérémonie.

111. Les représentants des médias nationaux qui souhaitent accéder à la salle où se tiendra la cérémonie des traités de 2018 doivent avoir été dûment accrédités en tant que membres de la presse par le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias.

112. Chaque délégation désignera une personne à contacter aux fins de la cérémonie.

XIII. Dispositions d'accès et services pour les médias

113. Les représentants des médias déjà titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité seront autorisés à couvrir le débat général et les autres réunions de haut niveau sans devoir obtenir une nouvelle accréditation.

114. C'est le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias qui se chargera d'accréditer les représentants des médias accompagnant une délégation, y compris les cameramen et photographes officiels. Les missions et les bureaux sont tenus de soumettre leurs demandes d'accréditation au moyen du système « e-Accreditation » accessible à partir du portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>). Les demandes doivent être soumises le 5 septembre au plus tard. Les attachés de

presse et chargés de relations publiques des gouvernements ne seront pas accrédités en tant que représentants des médias, à moins qu'ils ne soient chargés de faire des photos ou des vidéos. Pour tout complément d'information, prière de prendre contact avec le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (adresse électronique : malu@un.org; téléphone : 212 963 6934).

115. Les représentants des médias qui souhaitent demander une accréditation de manière indépendante doivent remplir le formulaire en ligne et télécharger une demande portant l'entête de l'organe de presse qu'ils représentent. Pour tout complément d'information concernant l'accréditation des représentants des médias et les dispositions les concernant, consulter la page <http://www.un.org/en/media/accréditation/unga.shtml>.

Accréditation des représentants des médias : emplacement du bureau et heures d'ouverture

116. Les représentants des médias pourront retirer leur carte d'accréditation, du 18 au 21 septembre, au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité (au 320 East 45th Street) et, à partir du 23 septembre, au Centre des visiteurs situé dans le bâtiment de l'UNITAR, au 801 First Avenue (à l'angle de la 45^e Rue et de la 1^{re} Avenue).

117. Les horaires seront les suivants :

Groupe des cartes d'accès et d'identité (320 East 45th Street)	Du mardi 18 au vendredi 21 septembre	9 heures-16 heures
Bâtiment de l'UNITAR (801 First Avenue)	Dimanche 23 septembre	10 heures-18 heures
Bâtiment de l'UNITAR (801 First Avenue)	Lundi 24 septembre	7 heures-19 heures
Bâtiment de l'UNITAR (801 First Avenue)	Mardi 25 septembre	7 heures-18 heures
Bâtiment de l'UNITAR (801 First Avenue)	Mercredi 26 et jeudi 27 septembre	8 heures-18 heures
Bâtiment de l'UNITAR (801 First Avenue)	Vendredi 28 septembre	8 heures-17 heures

118. Les représentants des médias devront porter leur carte d'identité ONU en permanence et de manière visible.

Procédures d'entrée et de contrôle

119. Les représentants des médias – correspondants résidents avec matériel ou correspondants non résidents avec ou sans matériel – devront passer par l'entrée située sur la 1^{re} Avenue au niveau de la 47^e Rue, où ils devront se soumettre à un contrôle de sécurité et leur matériel sera contrôlé. Tous les représentants des médias devront présenter une carte d'identité ONU en cours de validité aux agents de sécurité, à l'entrée.

120. Pour arriver au bureau de liaison avec les médias situé au 3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale, il faudra emprunter la rampe qui est du côté est du bâtiment de l'Assemblée générale, puis l'escalier situé dans le couloir.

121. Des bureaux de liaison avec les médias seront également installés au rez-de-chaussée et au 3^e étage du bâtiment des conférences ; des fonctionnaires

accompagneront les membres de la presse jusqu'aux emplacements qui leur sont réservés dans les salles de conférence.

122. Les représentants des médias doivent être accompagnés en tout temps, dans les zones d'accès réservé, par un représentant du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias.

123. Les représentants des médias sont invités à se présenter suffisamment tôt pour se soumettre aux procédures de contrôle. S'ils arrivent à la dernière minute, ils risquent de devoir attendre, en particulier lorsque l'accès à la 1^{re} Avenue est temporairement bloqué pour permettre le passage des cortèges officiels.

Centre des médias et autres installations

124. Le Secrétariat annoncera à une date ultérieure l'emplacement du Centre des médias temporaire. Les représentants des médias sont priés d'apporter leurs propres écouteurs s'ils souhaitent suivre les débats ainsi que les câbles nécessaires pour enregistrer les retransmissions vidéo en direct.

125. Les représentants des médias peuvent s'adresser au Centre de documentation pour les médias (en personne au bureau S-0219, ou par courrier électronique à mdc@un.org) pour obtenir des documents, des déclarations et des communiqués de presse.

126. Une liste des réunions publiques, des points et des conférences de presse ainsi que des autres activités d'information qui se tiendront au Siège sera mise en ligne quotidiennement sur www.un.org/en/media/accréditation/alert.

Billets d'admission à la tribune de la presse

127. Un petit nombre de billets seront disponibles pour l'admission à la tribune de la presse de la salle de l'Assemblée générale. Les fonctionnaires du bureau de liaison avec les médias distribueront ces billets, une demi-heure avant les séances, selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Les délégations qui organisent des réunions doivent informer le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias si les représentants des médias peuvent ou non y assister et attribuer les billets en conséquence.

Pool de journalistes

128. Pour des raisons logistiques et du fait du manque de place, la couverture médiatique de certaines réunions devra être assurée par un pool de journalistes.

129. Les photographes officiels et les équipes de télévision pourront couvrir, à tour de rôle, l'intervention de la personnalité qu'ils accompagnent depuis les cabines réservées à la presse qui sont situées autour de la salle de l'Assemblée générale. En raison du manque de place, ces équipes ne pourront pas couvrir les déclarations des autres intervenants.

130. Quelques photographes, accompagnés d'un fonctionnaire du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias, seront également autorisés à prendre des clichés depuis la passerelle située à l'arrière de la salle de l'Assemblée générale. Ces activités seront coordonnées par les fonctionnaires chargés d'accompagner les représentants des médias.

Couverture des réunions bilatérales

131. Dans certains cas, des photos pourront être prises à l'occasion des réunions bilatérales. Les représentants des médias intéressés sont priés de se mettre en contact

avec les délégations concernées pour obtenir les autorisations nécessaires. Les membres des délégations se verront remettre une carte d'accès secondaire qui leur permettra d'accompagner les représentants des médias uniquement jusqu'aux espaces réservés aux réunions bilatérales.

Documents audiovisuels de l'ONU

132. Des photographies au format numérique JPG pourront être téléchargées gratuitement depuis la page Web suivante : www.un.org/av/photo. Les demandes et questions concernant les photos doivent être adressées à la Photothèque de l'ONU (bâtiment du Secrétariat, 11^e étage ; téléphone : 212 963 0034 ; adresse électronique : photolibrary@un.org).

133. Les fichiers numériques des discours prononcés pendant le débat général et les séances du Conseil de sécurité pourront être téléchargés gratuitement, au format MPEG-4 (H.264), depuis la page Web de la Médiathèque de l'ONU (www.unmultimedia.org/avlibrary/). Les délégations peuvent s'adresser à la Médiathèque (téléphone : 212 963 0656 ; adresse électronique avlibrary@un.org) pour obtenir des vidéos de qualité professionnelle, telles que des fichiers MOV, aux fins de rediffusion. Les délégations peuvent également demander à la Médiathèque des doubles des fichiers numériques des autres réunions, qui leur seront remis s'ils sont disponibles. Les fichiers numériques commandés à l'avance pourront généralement être livrés dans la journée. Les demandes reçues après coup seront honorées dans les meilleurs délais. Toutes les demandes seront traitées dans l'ordre dans lequel elles auront été reçues.

134. Des fichiers audio des discours, au format numérique MP3, pourront être téléchargés gratuitement depuis la page Web de la Médiathèque. Les demandes et questions concernant les enregistrements audio doivent être adressées à la Médiathèque de l'ONU.

135. Des chaînes commerciales assureront également la retransmission télévisée en direct (voir www.un.org/en/media/accreditation/pdf/UNTV_Transmission_Guide.pdf). Pour tout complément d'information, prière de s'adresser à la Télévision des Nations Unies (téléphone : 212 963 7650, 212 963 7667 ou 212 963 9399 ; adresse électronique : untv@un.org).

136. La Télévision des Nations Unies ne fournira que des services centralisés. Les télédiffuseurs souhaitant avoir accès à la retransmission en direct des réunions de haut niveau et du débat général assurée par la Télévision des Nations Unies sont priés d'appeler le 212 963 7650. Les studios de la Télévision des Nations Unies ne seront pas disponibles pendant le débat général. Préalablement aux réunions de haut niveau, les clients recevront, par courrier électronique, un programme détaillé des retransmissions en direct et des séances photo qui sont prévues.

137. Les déclarations seront disponibles, dans la langue dans laquelle elles auront été prononcées, sur le portail PaperSmart (<http://papersmart.unmeetings.org>). Toute demande spéciale pour obtenir un enregistrement de l'interprétation dans l'une des six langues officielles devra être faite à l'avance ; la disponibilité de ces enregistrements sera fonction des moyens matériels des services compétents.

138. Le Groupe de la diffusion Web de l'ONU assurera quotidiennement la couverture, en direct et à la demande, des réunions de haut niveau et du débat général, qui sera disponible sur les plates-formes suivantes :

- Télévision en ligne des Nations Unies (webtv.un.org) – dans les six langues officielles et dans la langue originale de l'intervenant ;
- Chaîne YouTube de l'ONU (youtube.com/unitednations) – en anglais ;

- Compte Facebook de la télévision en ligne des Nations Unies ([facebook.com/UNWebTV](https://www.facebook.com/UNWebTV)) – en anglais ;
- Compte Twitter de la télévision en ligne des Nations Unies (twitter.com/UNWebTV) – en anglais.

Un enregistrement vidéo de chaque personne s'exprimant lors du débat général sera accessible à la demande, dans toutes les langues, depuis le site Web. Le Groupe de la diffusion Web mettra également en ligne les enregistrements des conférences et points de presse ainsi que des réunions et manifestations. Pour tout renseignement en la matière, prière de s'adresser au Groupe de la diffusion Web (téléphone : 212 963 6733 ; adresse électronique : damianou@un.org ou justin@un.org).

139. Selon les possibilités, quelques studios de radio seront mis à la disposition des délégations et des journalistes accrédités pendant le débat général. L'utilisation de services de sous-traitants en dehors des heures normales entraînera des frais supplémentaires. Pour se renseigner sur la disponibilité des studios de radio et obtenir un devis pour leur utilisation après les heures normales, prière de contacter la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence (adresse électronique : request-for-services@un.org ; téléphone : 21 2963 9485), en mettant en copie Ben Dotsei Malor, rédacteur en chef (malor@un.org) et Paulina Kubiak (kubiak@un.org).

Internet et médias sociaux

140. Grâce à un portail du site Web de l'ONU (www.un.org) spécialement prévu à cet effet (<http://gadebate.un.org>), il sera possible de suivre, en direct ou à la demande, les travaux de l'Assemblée générale dans les six langues officielles de l'Organisation, y compris les séances et réunions, les conférences, les points de presse et les différentes manifestations ; on y trouvera notamment des renseignements d'ordre général, des communiqués de presse, des reportages, des documents, des photos et un accès à des programmes radiophoniques et aux déclarations. Le texte des déclarations doit être envoyé à papersmart@un.org pour pouvoir être publié sur le site Web de l'ONU en temps opportun. La page Web consacrée aux réunions de haut niveau de l'Assemblée générale est accessible sur <http://www.un.org/fr/ga/meetings/index.shtml>. Pour tout renseignement en la matière, prière de s'adresser au Chef du Groupe de la diffusion Web, Peter Dawkins (téléphone : 212 963 6974 ; adresse électronique : dawkins@un.org).

141. La Section des communiqués de presse de l'ONU (www.un.org/press/en – site en anglais ; www.un.org/press/fr – site en français) assurera une couverture complète, en anglais et en français, des séances plénières et des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale ainsi que des tables rondes et des conférences de presse. Les communiqués de presse seront également disponibles au Centre de documentation pour les médias et dans certaines salles de conférence.

142. Le Centre d'actualités de l'ONU (www.un.org/french/newscentre), qui constitue le principal portail d'accès aux nouvelles de l'Organisation, est actualisé en permanence. Il comportera de nombreux liens donnant accès, notamment, aux communiqués de presse, à certains rapports ainsi qu'aux textes des déclarations prononcées par le Secrétaire général et par la Présidente de l'Assemblée générale. Les personnes intéressées pourront aussi suivre l'actualité de l'ONU sur Facebook ou Twitter et s'abonner pour recevoir gratuitement sur leur messagerie des bulletins d'information électroniques sur les événements qui se déroulent à l'ONU.

143. Il existe deux applications pour mobiles qui permettent aux délégations et aux médias de suivre les débats sur leur téléphone portable. L'application audio de l'ONU « UN Audio Channels » (pour appareils iOS et Android dans les six langues officielles

ainsi qu'en portugais et en swahili) permet de suivre en direct les débats qui se déroulent dans la salle de l'Assemblée générale et dans celle du Conseil de sécurité. La Radio des Nations Unies produit aussi des émissions dans ces huit langues. L'application pour mobiles « UN News Reader » (disponible pour Android dans les six langues officielles, et pour iOS en anglais uniquement) donne accès à des informations en ligne, qui sont actualisées en permanence par le Centre d'actualités de l'ONU.

144. Des informations seront mises en ligne régulièrement sur les comptes des médias sociaux gérés par le Département de l'information (<http://www.un.org/fr/sections/about-website/un-social-media/index.html>). Les États Membres sont invités à publier des informations sur les médias sociaux en utilisant le mot-dièse #UNGA. Les questions en la matière peuvent être adressées à la Section des médias sociaux (téléphone : 917 367 7083 ; adresse électronique : grovesn@un.org).

Réunions d'information et conférences de presse

145. Le porte-parole du Secrétaire général tient tous les jours, à midi, un point de presse dans la salle S-0237. Sauf indication contraire, les conférences de presse données par les hauts fonctionnaires de l'ONU, les délégations et les missions permanentes auront lieu dans cette même salle. Le Bureau du porte-parole du Secrétaire général fera paraître, chaque jour, la liste des conférences de presse qui se tiendront le jour même, liste qui sera également mise en ligne sur www.un.org/sg/spokesperson/confschedule.asp et sera aussi disponible sur la page Web du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias (www.un.org/en/media/accréditation/alert) et sur Twitter (@UNMediaLiaison).

146. Les délégations qui souhaitent organiser une conférence de presse sont invitées à se mettre en rapport avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général, à l'un des numéros suivants : 212 963 7707, 212 963 7160 ou 212 963 7161).

147. Seuls les représentants des médias peuvent assister aux réunions d'information et aux conférences de presse.

XIV. Services médicaux

148. La Division des services médicaux de l'ONU a un centre de consultation sans rendez-vous, qui est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 heures pendant la durée de l'Assemblée générale. Le centre de consultation est situé au 5^e étage du bâtiment du Secrétariat (téléphone : 212 963 7080). Il sera ouvert le week-end ou le soir, en fonction du calendrier des réunions et de la demande.

149. Pendant les réunions de haut niveau, une équipe chargée d'assurer des services médicaux d'urgence se trouvera dans le bâtiment de l'Assemblée générale ou dans le bâtiment des conférences ; des ambulances et du personnel médical de la ville de New York seront également sur place, prêts à intervenir. Le reste du temps, c'est l'équipe du centre de consultation principal de la Division des services médicaux, situé dans le bâtiment du Secrétariat, qui interviendra, le cas échéant.

150. Les médecins qui accompagnent les chefs d'État ou de gouvernement peuvent contacter le médecin en chef du Secrétariat, le docteur Michael Rowell (téléphone : 917 367 8506 ; adresse électronique : rowell@un.org) en cas de besoin, ou s'ils souhaitent voir les installations et moyens d'appui dont disposent les services médicaux.

XV. Relations avec le pays hôte

151. Toute demande d'information concernant des questions ayant trait au pays hôte doit être adressée à James Donovan, à la Mission permanente des États-Unis auprès de l'ONU (téléphone : 212 415 4300 pendant les heures de bureau, et 212 415 4020 ou 646 510 0008 en dehors des heures de bureau).

XVI. Renseignements complémentaires et séances de questions-réponses

152. Si nécessaire, des renseignements complémentaires seront publiés pour actualiser ou compléter ceux qui sont donnés dans la présente note. En outre, des séances de questions-réponses pourront être organisées à l'intention des délégations intéressées, dans les semaines précédant les réunions de haut niveau et le débat général.

153. Les documents ci-après paraîtront avant la tenue des réunions de haut niveau :

- Note verbale du Service du protocole et de la liaison sur les dispositions relatives au protocole et aux accréditations ;
- Dossier de presse de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale ;
- Guide à l'usage des délégations ;
- Circulaire à l'intention des médias.

XVII. Développement durable

154. L'ONU prend un certain nombre de mesures visant à réduire au minimum l'impact de ses activités sur l'environnement et à contribuer au maximum aux trois piliers – économique, social et environnemental – du développement durable. Tous les participants sont encouragés à contribuer aux efforts en la matière.

155. La gestion des déchets étant une source de préoccupation particulière, l'Organisation des Nations Unies est déterminée à réduire et à éliminer les déchets de manière durable. Les participants sont invités à se conformer aux procédures pertinentes et à respecter le tri sélectif des déchets. On trouvera de plus amples informations sur le site greeningtheblue.org/unhq. Des questions peuvent être envoyées à l'adresse suivante : Greeningunhq@un.org. Les participants sont également invités à apporter des bouteilles et tasses réutilisables pour éviter d'avoir recours à des tasses jetables et à des bouteilles d'eau en plastique. Dans le cadre du programme « Apportez votre tasse », les services de restauration de l'ONU proposent une carte de fidélité « 10 cafés achetés, 1 gratuit » aux clients qui apporteront leur propre tasse. Les emplacements des fontaines à eau sont indiqués sur les plans du bâtiment, disponibles partout dans le complexe.

156. Les participants sont encouragés à faire des économies de papier. Des tirages papier des documents seront disponibles, en nombre limité, au guichet de distribution des documents situé à l'intérieur de la salle de l'Assemblée générale. Les participants sont invités à utiliser des appareils portables pour consulter la documentation, y compris le *Journal des Nations Unies*, afin d'éviter de faire imprimer des documents et de participer ainsi à la réduction de la consommation de papier. Ils sont également encouragés à distribuer les documents non officiels par voie électronique.

157. Comme mentionné aux paragraphes 54 et 55 ci-dessus, plusieurs services en ligne sont mis à la disposition des délégations. Avant d'imprimer des documents, les participants devraient envisager de les consulter depuis les plateformes d'accès électronique mentionnées au paragraphe 54.

La plus forte empreinte carbone des conférences est due aux transports. Les participants sont invités instamment à déterminer à quel point leurs déplacements et leur participation à des réunions contribuent aux émissions de gaz à effet de serre, l'objectif étant de les réduire. On trouvera, sur le site de l'Organisation de l'aviation civile internationale, un calculateur d'émissions de carbone (<https://www.icao.int/ENVIRONMENTAL-PROTECTION/CarbonOffset/Pages/default.aspx>). À New York, les transports publics constituent l'un des meilleurs moyens de se déplacer. Si les déplacements sur de longues distances sont inévitables, les participants pourraient envisager de compenser les émissions de gaz à effet de serre produites en prenant des contre-mesures permettant de les réduire. Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a mis à disposition une plateforme proposant des mesures certifiées de réduction de gaz à effet de serre (<https://offset.climateneutralnow.org>).

158. Les participants sont également invités à réfléchir à l'empreinte carbone liée au logement qu'ils choisissent d'occuper. En particulier, l'application de mesures d'efficacité énergétique, le respect des normes de construction écologique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable par les propriétaires des logements sélectionnés pourraient aider à réduire l'empreinte carbone.

XVIII. Accessibilité des lieux aux personnes handicapées

159. Les délégations qui comptent des membres ayant des besoins particuliers en matière d'accessibilité sont priées d'en informer le Secrétariat pour qu'il puisse faciliter leur participation aux réunions. Certains ajustements peuvent être apportés, sur demande, à la disposition des places en vue de permettre la participation des personnes handicapées, dans le respect du Règlement intérieur, de l'usage et des pratiques de l'Assemblée générale. Pour les demandes individuelles, prière de prendre contact avec l'équipe préparatoire du Groupe du service des séances, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (adresse électronique : prepwork@un.org ; téléphone : 212 963 7349).

160. Le Centre d'accessibilité de l'ONU fournit une assistance technique aux personnes qui ont un handicap auditif, visuel ou physique. Les accessoires fonctionnels sont disponibles, sur place ou en prêt, pour les participants handicapés. Le Centre d'accessibilité est situé au 1^{er} sous-sol du bâtiment des conférences (près de l'escalier mécanique qui conduit au Secrétariat). Pour tout complément d'information, prière de consulter la page suivante : www.un.org/accessibilitycentre/.

161. Un petit nombre de documents peuvent être imprimés en braille ; cette impression à la demande se fait sur notification préalable au Centre d'accessibilité.

XIX. Personnes à contacter concernant les dispositions relatives aux réunions de haut niveau

Affaires de l'Assemblée générale	Ruth de Miranda Téléphone : 212 963 0725 Kenji Nakano Téléphone : 212 963 2336
Protocole	Peter Van Laere Téléphone : 212 963 7171 Télécopie : 212 963 1921
Services de conférence	Xin Tong-Maywald Téléphone : 212 963 0883 Rukshan Perera Téléphone : 212 963 7351 Adresse électronique : emeetsm@un.org
Services d'interprétation	Hossam Fahr Téléphone : 212 963 8235
Bureau des affaires de désarmement	Chris King Téléphone : 212 963 5537 Adresse électronique : king6@un.org
Coordination des réunions bilatérales	Réservations : http://icms.un.org Adresse électronique : bilats-msu@un.org Téléphone : 212 963 9252
Soumission des déclarations	Adresse électronique : papersmart@un.org Téléphone : 212 963 7349 Portail des services PaperSmart : papersmart.unmeetings.org
Coordination de la logistique pour les réunions	Cristina Schulz-Langendorf Téléphone : 212 963 7348 Wannes Lint Téléphone : 917 367 3788
Accréditation des délégations et modalités d'accès	Wai Tak Chua Téléphone : 212 963 7181 Télécopie : 212 963 1921 Questions techniques concernant le système e-Accreditation : Service d'assistance du STIC Téléphone : 212 963 5033 Adresse électronique : help-desk@un.org

Sécurité

Michael Browne, Chef de la sécurité
Téléphone : 917 367 9211
Adresse électronique : browne2@un.org

Le capitaine Malinda McCormack
(Groupe de l'organisation de la sécurité
pour les événements)
Téléphone : 212 963 7028
Télécopie : 917 367 7032
Adresse électronique :
mccormackm@un.org

Le capitaine Paula Goncalves
(Groupe des services spéciaux)
Téléphone : 212 963 7531
Télécopie : 212 963 1833
Adresse électronique : security-unhq-specialservices@un.org

Médias

George Ngwa (communiqués
de presse)
Téléphone : 212 963 5850

Tal Mekel (accréditation)
Téléphone : 212 963 1504
Télécopie : 212 963 4642

David Woodie
(radiotélédiffusion et Télévision
des Nations Unies)
Téléphone : 212 963 9399

Peter Dawkins (site Web de l'ONU)
Téléphone : 212 963 6974
Adresse électronique : dawkins@un.org

Jamille McCord
(conférences de presse)
Téléphone : 212 963 7707
Adresse électronique : mccord@un.org

Service de la gestion des installations

Andrew Nye
Téléphone : 212 963 7453

Section de l'appui aux services
de radiotélédiffusion et aux services
de conférence

Patrick Morrison
Téléphone : 212 963 0407

Services médicaux

Médecin en chef (Secrétariat),
D^r Michael Rowell
Téléphone : 917 367 8506
Adresse électronique : rowell@un.org

Infirmier en chef, Michael Jenkins
Téléphone : 917 367 3841
Télécopie : 917 367 0656
Adresse électronique : jenkins@un.org

Annexe**Formulaire de demande de carte d'identité ONU****Demande de carte d'identité ONU pour agents de sécurité**

Date de délivrance _____ Renouvellement _____ Duplicata _____

Nom : _____

Pays/service : _____

Personne protégée : _____

Cachet officiel_____
Date_____
Signature autorisée_____
Nom en caractères d'imprimerie*(À compléter par le Groupe des services spéciaux)*

Code/arme : UA A _____

(Soumis à autorisation préalable du Chef du Service de la sûreté et de la sécurité)

Date d'expiration : _____

Approuvé par : _____ Date : _____

Pièce d'identité (à présenter au Groupe des cartes d'accès et d'identité) : _____